



Avis public **Demande de dérogation mineure**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 7 décembre 2021 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour un projet de lotissement qui créera deux lots non conformes au Règlement de lotissement 700-11 et entraînera des marges de recul dérogatoires au Règlement de zonage 699-11.

Localisation de la propriété : 182-188 rue Principale

Cette demande aura pour effet d'autoriser:

- Une largeur du lot 1 de 11,76m au lieu du 18,29 prescrit
- Une largeur du lot 2 de 16,07m au lieu du 18,29 prescrit
- Une superficie du lot 1 de 278,5 m² au lieu du 560 m² prescrit
- Une superficie du lot 2 de 395,4 m² au lieu du 560 m² prescrit
- Une profondeur du lot 1 de 23,56m au lieu du 30m prescrit
- Une profondeur du lot 2 de 23,58m au lieu du 30m prescrit
- Une marge latérale du bâtiment principal du lot 1 de 1,18m au lieu du 1,5 prescrit
- Une marge latérale du bâtiment principal du lot 2 de 1,34m au lieu du 1,5 prescrit
- Un escalier pour accéder au 2^e étage à même la ligne de propriété gauche sur le lot #2 au lieu du 1,5m prescrit.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale Bedford J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 22 novembre 2021.

Richard Joyal
Directeur général